



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL BRAKE AND CLUTCH FLUID DOT-4 ESL  
Code de produit : CRX824, LAO21; AT60H; AT59H; 30426; 09727129

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien du moteur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV  
Industrieweg 30  
3762 EK Soest, les Pays-Bas  
Téléphone : +31-35 7604900  
E-mail : msds@kemetyl.com  
Website : www.kemetyl.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:  
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:  
Giftzentrale/Centre Antipoisons (+352) 8002-5500 (24 heures sur 24)

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Toxicité pour la reproduction, catégorie 2.  
1272/2008)

Risques pour la santé : Susceptible de nuire au fœtus.  
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.  
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

|           |  |
|-----------|--|
| P280      | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  |
| P405      | Garder sous clef.  |
| P501      | Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.                   |

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:  
Pictogrammes de danger :



|                         |  |
|-------------------------|--|
| Mention d'avertissement | : Attention  |
| H- et P- phrases        | : H361d<br>P101<br>P102<br>P201<br>P280<br>P308+P313<br>P405<br>P501   |
|                         | Susceptible de nuire au fœtus.<br>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>Tenir hors de portée des enfants.<br>Se procurer les instructions avant utilisation.<br>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.<br>Garder sous clef.<br>Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux. |

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)  
: Contient: L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] .

Autres informations : Selon le Règlement (CE) no 1272/2008 l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher.

### 2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE  | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH     |
|--|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] | 30 - 70                 | 30989-05-0 | 250-418-4 |          | 01-2119462824-33 |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol                                 | 0,4 - 1,5               | 111-77-3   | 203-906-6 |          | 01-2119475100-52 |

| Nome CE  | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes |
|--|------------------|-----------|--------------|
| L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] | Repr. 2          | H361d     | GHS08        |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol                                 | Repr. 2          | H361d     | GHS08        |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

## SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Inconnu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

## 6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m<sup>3</sup>):

| Nom chimique               | Pays | VME 8 heures (mg/m <sup>3</sup> ) | VLE 15 min. (mg/m <sup>3</sup> ) | Observations                                 | Source |
|----------------------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|--|--------|
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol | FR   | 50,1                              | -                                | Risque de pénétration percutanée, Toxiques 2 |        |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol | BE   | 50,1                              | -                                | Dermaal                                      |        |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol | EC   | 50,1                              | -                                | skin   |        |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | DNEL, long terme |
|--------------|-------------------|-------------------|------------------|
|              |                   |                   |                  |



Kemetyl

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

|  |                                     | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique  |
|--|-------------------------------------|-------------|------------------|-------------|---|
| L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] | Dermale                             |             |                  |             | 8,3 mg/kg bw/day  |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol                                 | Inhalation<br>Inhalation<br>Dermale |             |                  |             | 29,1 mg/m <sup>3</sup><br>50.1 mg/m <sup>3</sup><br>2.22 mg/kg bw/day |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique   | Voie d'exposition                                  | DNEL, court terme |                  | DNEL, long terme |   |
|--|--|-------------------|------------------|------------------|---|
|  |  | Effet local       | Effet systémique | Effet local      | Effet systémique  |
| L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] | Inhalation   |                   |                  |                  | 7,2 mg/m <sup>3</sup>   |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol                                 | Dermale<br>Orale<br>Inhalation<br>Dermale<br>Orale |                   |                  |                  | 4,1 mg/kg bw/day<br>4,1 mg/kg bw/day<br>30.1 mg/m <sup>3</sup><br>1.33 mg/kg bw/day<br>7.5 mg/kg bw/day |

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique   | Voie d'exposition  | Eau douce   | Eau de mer   |                 |
|--|--------------------|-------------|--------------|-----------------|
| L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] | Eau                | 0,2112 mg/l | 0,02112 mg/l |                 |
|  | Sédiment           | 0,76 mg/kg  | 0,076 mg/kg  |                 |
|  | Intermittent water |             |              | 2,112 mg/l      |
|  | STP                |             |              | 100 mg/l        |
|  | Soil               |             |              | 0,0283 mg/kg    |
| 2-(2-Méthoxyéthoxy)éthanol                                 | Eau                | 12 mg/l     | 1.2 mg/l     |                 |
|  | Sédiment           | 44.4 mg/kg  | 0.44 mg/kg   |                 |
|  | Intermittent water |             |              | 12 mg/l         |
|  | STP                |             |              | 10000 mg/l      |
|  | Soil               |             |              | 2.1 mg/kg       |
|  | Orale              |             |              | 0.09 mg/kg food |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Voir Directive 2004/37/CE du concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.





**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.
- Protection des mains : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Porter des gants appropriés en cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide.
- Couleur : Ambre.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Inconnu.
- pH : 7 - 11,5
- Hydrosolubilité : Soluble.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Inconnu. Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
- Point d'éclair : 125 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Liquide. Voir point d'éclair.
- Température d'auto-inflammabilité : 246 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 260 - 275 °C
- Point/intervalle de fusion : < -70 °C
- Propriétés explosives : Pas d'explosif.
- Limites d'explosion (% dans l'air) : Inconnu.
- Propriété d'oxydation : Non applicable. Ne contient pas des agents oxydants.
- Décomposition thermique : Non applicable.
- Viscosité (20°C) : Inconnu.
- Viscosité (40°C) : 650 mm<sup>2</sup>/sec
- Pression de vapeur (20°C) : Inconnu.
- Densité de vapeur (20°C) : Impertinent. La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
- Masse volumique (20°C) : 1,07 g/ml
- Taux d'évaporation : Inconnu.

### 9.2. Autres informations

- Autres informations : Impertinent.

## SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

- Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2. Stabilité chimique

- Stabilité : Stable sous des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

## 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

## 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune recommandation spécifique.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.  
dangereux

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

#### Inhalation

- Toxicité aiguë : Non classifié à cause d'un manque de données. Non classifié à cause d'un manque de données. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3391 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2656 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

Toxicité pour la reproduction : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations toxicologiques:

| Nom chimique   | Attribut                     |                   | Méthode  | Animaux d'expérience   |
|--|------------------------------|-------------------|----------|------------------------|
| L'orthoborate de tris[2-[2-(2-méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle] | DL50 (orale)                 | > 2000 mg/kg bw   | OECD 401 | Rat                    |
|  | DL50 (dermale)               | > 2000 mg/kg bw   | OECD 402 | Rat                    |
|  | Irritation de la peau        | Non-irritant      | OECD 404 | Lapin                  |
|  | Irritation des yeux          | Non-irritant      | OECD 405 | Lapin                  |
|  | Sensibilisation cutanée      | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye                 |
|  | NOAEL (orale)                | > 170 mg/kg bw/d  | OECD 407 | Rat                    |
|  | Génotoxicité - in vitro      | Non-génotoxique   | OECD 473 | -----                  |
|  | Mutagénicité                 | Négatif           | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
|  | NOAEL (développement, orale) | 250 mg/kg bw/d    | OECD 414 | Rat                    |

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 428 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 82 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3%)

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets





**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Résidus de produit             | : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.  |
| Avertissements supplémentaires | : Aucun.   |
| Evacuation des eaux usées      | : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.   |
| Catalogue des Déchets Européen | : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.   |
| Codes OMoD                     | : 16 01 13 S   |
| Législation locale             | : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux. |

## SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.  
Polluant marin : Non

IATA (Air)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

|             |   |
|-------------|---|
| ADR         | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route   |
| ATE         | : Estimation de la toxicité aiguë   |
| CLP         | : Classification, étiquetage et emballage   |
| CMR         | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction  |
| CEE         | : Communauté économique européenne  |
| GHS         | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques   |
| IATA        | : Association internationale du transport aérien  |
| Recueil IBC | : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICPE        | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  |
| IMDG        | : Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| DL50/CL50   | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population   |
| MAC         | : La valeur limite d'exposition   |
| MARPOL      | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  |
| NO(A)EL     | : Dose sans effet (adversible) observable   |
| OECD        | : Organisation de coopération et de développement économiques   |
| PBT         | : Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PC          | : Catégorie de produits chimiques   |
| PT          | : Type de produit   |
| REACH       | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances                    |
| RID         | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  |
| STP         | : Installation de traitement des eaux usées   |
| SU          | : Secteur d'utilisation   |
| VME/VLE     | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition   |



**Kemetyl**

# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2015/830

ONU : Organisation des Nations Unies  
COV : Composés organiques volatils  
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Repr. 2 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2022-03-25